

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/09

PRESENTS = R. MAISONNEUVE. M. LAPEYRADE. G. DELAINE. G. LATAPIE.
C.LARRIEU. E. LAFOURCADE. R. LASBATS. A. BOURNAZEL. R. LAFOURCADE.
ABSENT EXCUSE = C. MONTARDON
SECRETAIRE de SEANCE = R. LAFOURCADE

Ordre du jour.

- Vote du compte administratif 2008, commune et service des eaux.
- Approbation du budget 2009, commune et service des eaux.
- Délibérations
- Infos
- Questions diverses

Présentation du compte administratif de la commune M14.

Voir tableau, colonne CA 08

Le compte présente un excédent de fonctionnement de 62963€ à affecter.

Au niveau de l'investissement, un besoin de financement de 32641.23€ est à inclure dans le budget 2009.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Vote : 9 oui

Délibération pour affecter les résultats au budget 2009.

Total à inscrire au 001 dépenses investissement : 32641.23€

Total à inscrire au 1068 recettes d'investissement : 28541.23€

Total à inscrire au 002 recettes de fonctionnement : 34421.77€

Restes à réaliser recettes d'investissement : 4100€

Restes à réaliser dépenses d'investissement : 0

Vote : 9 oui.

Présentation du compte administratif de l'AEP M49.

Voir tableau, colonne CA 08.

Le compte présente un excédent de fonctionnement de 5582.29€

Au niveau de l'investissement, un besoin de financement de 9234.50€ est à inclure dans le budget 2009.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Vote : 9 oui.

Délibération pour affecter les résultats au budget 2009.

Total à inscrire au 001 dépenses d'investissement : 9234.50€

Total à inscrire au 1068 recettes d'investissement : 13747.55€

Réunion du 25 Mars (suite)

Affectation des résultats (suite)

Total à inscrire au 002 recettes de fonctionnement : 5691.05€

Vote : 9 oui.

Présentation du budget 2009 M14.

Voir tableau, colonne BP 09

Le budget de fonctionnement est équilibré à 249 288.77€

Le budget d'investissement est équilibré à 106 556.64€

Le budget est équilibré sans augmentation de la part communale des impôts.

Vote : 10 oui.

Présentation du budget AEP M 49.

Voir tableau, colonne BP 09

Le budget de fonctionnement est équilibré à 30 691.05€

Le budget d'investissement est équilibré à 37 512.82€

Le budget est équilibré sans augmentation du M3 de l'eau.

Vote : 10 oui.

Présentation du compte administratif du CCAS.

Investissement : 22.86€

Fonctionnement : 189.44€

4 conseillers ont droit de vote.

Vote : 4 oui.

Délibérations.

M. le Maire présente plusieurs demandes de subventions d'associations.

Après un tour de table, 3 associations sont retenues.

Gérontologie de Vic Bigorre

Louveterie des HP.

Cirque Adour.

La somme de 50€ est proposée à chaque association.

Vote : 10 oui

Contrat de travail de Gérard Aries.

M. le Maire propose d'annualiser son temps de travail.

Horaire d'été du 1 Avril au 30 Septembre : 36H semaine

Horaire d'hiver du 1 Octobre au 31 Mars : 22H 32 semaine

Vote : 10 oui.

M. le Maire rappelle que tous les conseillers ont autorité sur l'emploi du temps de Gérard Aries.

Indemnités de transport de G. Aries : 265.01€

Vote : 10 oui

Réunion du 25 Mars (suite)

Délibérations (suite)

M. le Maire présente le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) pour les crues de l'Adour.

Les commissaires enquêteurs étaient ce jour à Labatut. Les documents et le registre d'enquête sont consultables en Mairie jusqu'au 8 Avril.

Après discussion, nous demandons de modifier certaines zones au niveau du chemin du canal, de Lasgodes, et du chemin des écoliers.

Vote : 10 oui.

Infos.

M. le Maire informe que le contrat avec la Cosyga est signé pour la coupe des peupliers déracinés par la tempête.

Choix 2 : 35€ la tonne

Choix 3 : 20€ la tonne

Le bois pour le papier sera façonné et stocké en bordure de route, pour l'instant les usines à papier sont saturées.

Le syndicat de l'Aysa, va procéder au nettoyage des berges, et à l'enlèvement d'un embâcle.

Le syndicat des Eaux de Marciac s'était engagé à prendre en compte les travaux de la traversée de route sur le chemin des Crêtes. Aujourd'hui il nous présente une facture de raccordement de 1395.61€ TTC.

M. le Maire a écrit au président du syndicat pour demander le respect des engagements.

Le produit pour la taxe de séjour pour la commune est de 173.91€ et de 19.39€ pour le département.

Etalonnage des compteurs de l'AEP : Nous sommes encore à la phase de préparation administrative.

Le nettoyage du réservoir du château d'eau aura lieu le 4 Avril à 8H.

Il n'y aura pas de coupure d'eau suite à la mise en place d'un dispositif de maintien de pression.

Fin de la séance.